

# Règlement

## « Places FC Nantes à domicile - Ligue 1 Conforama »

### Article 1 - Organisateurs

La Société GROUPE MILLET INDUSTRIE, SAS dont le siège social est à La Faye 79140 BRETIGNOLLES, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 390 703 676, agissant en son nom et pour le compte des marques, nommées ci-dessous, qu'elle contrôle au sens de l'article 233-3 du Code de Commerce : MILLET et SYbaie, ci après « les organisateurs », organisent, du 31 octobre 2017 au 16 mai 2018, midi, d'un jeu-concours sur Internet nommé "Allez les jaunes avec le Groupe Millet Industrie !".

### Article 2 - Qui peut participer

La participation au concours est ouverte gratuitement, et sans obligation d'achat ou d'abonnement auprès du GROUPE MILLET INDUSTRIE, à toute personne âgée au minimum de 18 ans à la date de démarrage du concours, et résidant en France métropolitaine. Ne peuvent participer les familles directes des personnels des organisateurs, ainsi que toute personne ayant participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Toute déclaration mensongère d'un participant quant à sa qualité ou son âge pourra entraîner une exclusion immédiate du jeu et la perte directe des éventuels gains associés. Si la découverte de la fraude s'effectue a posteriori de la mise à disposition d'un lot, la marque ainsi que les organisateurs du concours se réservent le droit de recourir à tous les moyens nécessaires au recouvrement du lot ou de sa valeur marchande.

### Article 3 - Comment participer

Pour participer, les participants doivent se rendre sur le formulaire d'inscription se trouvant accessible depuis le site MILLET et SYbaie : [goo.gl/mXtQnf](http://goo.gl/mXtQnf)

Le formulaire est ouvert 72 heures avant le match, à domicile, précédent celui pour lequel joue le participant et se ferme 72 heures avant le match pour lequel les places sont à gagner.

Les places sont à gagner, uniquement, à l'occasion des matchs de L1 à domicile, à La Beaujoire, du FC Nantes.

Le tirage au sort a lieu entre 72 heures et 24 heures avant le match pour lequel les places sont à gagner. Le gagnant sera contacté par téléphone et/ ou par mail afin de l'informer de son gain. Sans réponse de sa part 24 heures avant l'heure du match, les organisateurs conservent le droit de rétribuer le lot à toute autre personne. Si le gagnant refuse son lot, les organisateurs peuvent également procéder à un nouveau tirage au sort.

Les places seront à retirer le jour du match et sur place, à l'espace Synergie VIP (près du tunnel officiel) au stade de la Beaujoire sur présentation d'une carte d'identité.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable des horaires d'ouverture de l'espace Synergie VIP.

Les places devront ensuite être présentées le jour du match afin d'accéder au stade.

En aucun cas, le gagnant ne pourra demander l'échange ou le remboursement de son lot, ni en réclamer la valeur pécuniaire.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'une éventuelle indisponibilité ou conformité des lots. De plus, les organisateurs du jeu-concours ne pourront pas être tenus pour responsables d'éventuelles fraudes d'animation qui pourraient usurper le nom de la marque ou ses codes graphiques.

#### **Article 4 - Les prix**

Pour chaque match à domicile du FC Nantes, Ligue 1 Conforama, il y aura une personne tirée remportera :

- deux places en tribune présidentielle d'une valeur de 135€

Les organisateurs du jeu-concours se réservent le droit de modifier varier les lots sous réserve d'en informer les participants sur le site Internet des organisateurs.

Cessibilité des lots : Le gagnant d'un lot couvert par le présent jeu-concours pourra être cédé à titre gracieux à un tiers. Dans ce cas le gagnant se doit d'informer les organisateurs du jeu-concours afin de faire modifier les noms et éventuelles coordonnées permettant de récupérer leurs lots. Toute cession d'un lot par un gagnant ne pourra s'effectuer que dans un cadre privé, en aucun cas le lot ne pourra être revendu ou proposé dans un espace public ou sur Internet.

En cas de non respect de cette règle, les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou de réattribuer le lot à toute autre personne. Le lot concerné deviendrait de facto caduque. Cette décision ne pourra entraîner aucune contestation ni réclamation auprès des organisateurs du présent jeu-concours. Dans le cas d'une infraction avérée aux règles de cessibilité, les organisateurs du présent jeu-concours se réservent le droit d'employer tous les moyens juridiques à leur disposition pour recouvrer le préjudice subi.

#### **Article 5 - Décharges de responsabilités**

La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée :

- en cas d'utilisation, par les participants, de coordonnées de personnes non consentantes.
- concernant la véracité et la légalité des justificatifs présentés par les gagnants.
- concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du prix offert.
- pour des retards et/ou pertes des lots du fait des services postaux ou de prestataires spécialisés, ou de grèves ou de leur destruction totale ou partielle pour autre cas fortuit.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, annuler, reporter ou prolonger ce jeu concours à tout moment, pour cause de force majeure ou tout autre raison de nature commerciale, information étant faite sur le site de participation, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **Article 6 : Données à caractère personnel**

La fourniture d'informations nominatives (par exemple : nom, prénom, adresse postale) concernant le participant pourra être demandée pour la bonne exécution du présent concours. Les informations nominatives récoltées pourront également être communiquées à des partenaires commerciaux de la Société, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles en adressant sa demande par courrier à : GROUPE MILLET INDUSTRIE, La Faye 79140 BRETIGNOLLES

#### **Article 7 – Règles diverses**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et autres textes applicables en France.

Toute contestation relative au jeu-concours devra obligatoirement être formulée par écrit à l'adresse suivante : GROUPE MILLET INDUSTRIE, La Faye 79140 BRETIGNOLLES, dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la date de clôture du concours.

Aucune réclamation n'étant recevable passé ce délai.

Le règlement est déposé chez Me Moureau, Rue du Château, 79700 MAULEON, huissier de justice, sous le contrôle duquel est placé ce concours.

Le règlement complet pourra être demandé et envoyé par le biais d'un contact par courrier à GROUPE MILLET INDUSTRIE, La Faye 79140 BRETIGNOLLES.

#### **Article 8 – territorialité**

Le présent concours est organisé selon la loi française.